Décision 26-DCC-21 du 26 janvier 2026

relative à la prise de contrôle exclusif de Sienna Gestion et Sienna 2A par le groupe Malakoff Humanis

Posted on: 26 janvier 2026 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Malakoff Humanis
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sienna Gestion Sienna 2A

Lire

Le texte intégral de la décision
150.46 Ko